

CONTRIBUTION DES FAMILLES				
N.B. : Tout trimestre commencé est dû				
	LYCEE GENERAL et TECHNOLOGIQUE sauf 1ères option SI et Term. S option SI	1ères option SI et Term. S Option SI	LYCEE PROFESSIONNEL	CLASSES PREPARATOIRES
Montant en euros pour l'année	595,00 € Soit 59,50 € / mois Pendant 10 mois	640,00 € Soit 64,00 € / mois Pendant 10 mois	595,00 € Soit 59,50 € / mois Pendant 10 mois	720,00 € Paiement en 3 chèques à transmettre dès la rentrée : Septembre/Octobre/ Novembre
Sections sportives	Montants déterminés à la rentrée			
Autres frais le cas échéant	Pochettes TD ou TP si dépassement, sorties scolaires, voyages, secourisme, cotisation APEL (en fonction du choix des familles).			

NOUVEAUTE POUR LES SECONDES : TABLETTES NUMERIQUES

Pour tous les élèves de seconde préparant un baccalauréat, un pack numérique comprenant une tablette I PAD, une protection renforcée, une assurance et la maintenance vous sera fourni obligatoirement.

Le coût de ce pack est de 180 € par an soit 18 €/mois sur 10 mois pendant 3 ans.

RESTAURATION

- **Externe** : Coût du repas : 5.75 € (Les repas seront facturés en fin de mois - Pour les familles en prélèvement, la somme sera prélevée le 7 du mois suivant (ex : 5 repas pris en septembre 2018 soit 28,75 € qui seront prélevés en Octobre 2018 avec les autres frais, etc.), paiement sous 15 jours pour les familles qui règlent par chèque.
 - **Demi-pensionnaire 5 jours**
 - **Demi-pensionnaire 4 jours** : journée d'absence, uniquement le mercredi
- Le calcul du forfait prend en compte 2 absences ponctuelles et les voyages scolaires.

Lycée Général et Technologique :	
Demi-pension 5 Jours	Demi-pension 4 Jours
840,00 € / an Soit 84,00 € / mois	680,00 € / an Soit 68,00 € / mois

Lycée Professionnel : Les périodes de stage sont déduites				
	Demi-pension 5 jours		Demi-pension 4 jours	
	Annuel	Mensuel (10 mois)	Annuel	Mensuel (10 mois)
Term. Pro-vente	702,00 €	70,20 €	569,00 €	56,90 €
1ère Pro-vente	680,00 €	68,00 €	552,00 €	55,20 €
2nde Pro-vente	735,00 €	73,50 €	596,00 €	59,60 €
Term. SPVL	564,00 €	56,40 €	457,00 €	45,70 €
1ère SPVL	680,00 €	68,00 €	552,00 €	55,20 €
2nde SPVL	763,00 €	76,30 €	619,00 €	61,90 €
Term. ASSP Structure	619,00 €	61,90 €	502,00 €	50,20 €
Term. ASSP Domicile	619,00 €	61,90 €	502,00 €	50,20 €
1ère ASSP Structure	680,00 €	68,00 €	552,00 €	55,20 €
1ère ASSP Domicile	691,00 €	69,10 €	563,00 €	56,30 €
2nde ASSP	735,00 €	73,50 €	596,00 €	59,60 €
Term. AEPE	619,00 €	61,90 €	502,00 €	50,20 €
2nde AEPE	680,00 €	68,00 €	552,00 €	55,20 €
Term. ECM	619,00 €	61,90 €	502,00 €	50,20 €
2nde ECM	680,00 €	68,00 €	552,00 €	55,20 €

CAS PARTICULIERS

• Classes Prépa IFSI/ASAP

Les élèves sont considérés comme externes, mais ils peuvent rester déjeuner s'ils le souhaitent.

Coût du repas : 5.75 €

• Classe ULIS

Les élèves sont considérés comme externes, mais ils peuvent rester déjeuner s'ils le souhaitent.

Coût du repas : 5,53 €

INTERNAT (RESTAURATION + HEBERGEMENT)

Lycée Général et Technologique :

Internat

3100 € / an
Soit 310,00 € / mois

Lycée Professionnel : Les périodes de stage sont déduites

	Internat	
	Annuel	Mensuel (10 mois)
Term. Pro-vente	2900,00 €	290,00 €
1ère Pro-vente	2868,00 €	286,80 €
2nde Pro-vente	2948,00 €	294,80 €
Term. SPVL	2700,00 €	270,00 €
1ère SPVL	2868,00 €	286,80 €
2nde SPVL	2988,00 €	298,80 €
Term. ASSP Structure	2780,00 €	278,00 €
Term. ASSP Domicile	2780,00 €	278,00 €
1ère ASSP Structure	2868,00 €	286,80 €
1ère ASSP Domicile	2884,00 €	288,40 €
2nde ASSP	2948,00 €	294,80 €
Term. AEPE	2780,00 €	278,00 €
2nde AEPE	2868,00 €	286,80 €
Term. ECM	2780,00 €	278,00 €
2nde ECM	2868,00 €	286,80 €

Infos internat

→ Un acompte de 200 euros est versé le jour de la rentrée des internes, le solde étant réglé au moyen de 10 prélèvements ou de 3 règlements par chèque.

→ Une caution de 100 euros (chèque ou espèces) est également demandée lors de l'état des lieux (merci d'indiquer au dos du chèque « caution internat »).

L'établissement se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 100 euros en cas de désistement en cours d'année, de détérioration volontaire ou d'impayés.

N.B. : L'engagement est pris pour l'année.

REDUCTIONS

- Réduction accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie (**avec certificat médical**) :
 - 8 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie, soit 40 euros / semaine pour **les internes**
 - 3 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie pour **les demi-pensionnaires**

Une réduction de 10% est appliquée sur les forfaits « restauration » et la contribution de chaque enfant, pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques associés de Morlaix : Lycée ND du Mur – Le Porsmeur, Groupe scolaire Saint JOSEPH, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à Notre Dame de Lourdes Morlaix, à Notre Dame de Ploujean ou au collège Sainte Marie St Thégonnec). Pour ces 3 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

FACTURATION

Les frais indiqués seront facturés comme suit :

- **Mi-octobre** : Contribution annuelle, demi-pension, internat...
- **Dans l'année** : secourisme, voyages, sorties diverses...

- **Voyages scolaires** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec contribution et la restauration. Un prélèvement de 30 euros par mois et par voyage sera effectué à partir du mois d'octobre, les prélèvements seront régularisés une fois la destination et le montant connus.

MODE DE REGLEMENT

De préférence :

- Le Prélèvement automatique mensuel : sur 10 mois, le 7 de chaque mois d'octobre 2018 à juillet 2019. (**voir feuille modalités de prélèvements automatiques**)
- Le règlement par chèque : 3 échéances : Novembre, Février et Avril.

Pour faciliter les démarches, les 3 chèques sont à transmettre avec le 1^{er} paiement en novembre. Les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

CHANGEMENT DE REGIME

Un changement de régime dans l'année sera possible durant les 15 premiers jours de Janvier 2019 mais restera **exceptionnel** et devra faire l'objet d'une demande écrite auprès du chef d'établissement.

INFORMATIONS DIVERSES

Manuels scolaires : pour tous les élèves. Les livres sont distribués aux élèves. En cas de dégradation ou de perte d'un livre, celui-ci sera facturé.